

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 06 AOUT 2020

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claude RENAUD, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Christophe BOYER, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Patrick PROTHIAU, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND a donné pouvoir à Monsieur Benoît HUGUES

Absents :

Monsieur David BORDES
Monsieur Vincent DUMOUX

Secrétaire : Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire le 06 août 2020, à 19 h 30, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu des séances des 2 et 10 juillet 2020

Le compte-rendu des séances des 2 et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

- Bail commercial pour le restaurant « La Table d'Hortense »

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été confié à Monsieur Benoît Hugues. Ce dernier informe le Conseil Municipal qu'il va se rapprocher de Monsieur Temmerman afin de lui proposer le bail commercial qui portera sur le bâti (à l'exclusion des sanitaires dont il faudra clairement identifier les consommations en eau et électricité).

Le loyer serait fixé à 6 000.00 euros annuels. Les équipements (fourneau, lave-vaisselle, chambre froide, poêle à bois, ...) feraient l'objet d'une cession à Monsieur Temmerman pour l'euro symbolique. Le matériel serait donc intégré au fonds de commerce.

L'idée est d'avoir un bail convenant aux deux parties.

Les terrasses, non mentionnées dans le bail, relèveront d'un droit de terrasse moyennant redevance.

Monsieur Benoît Hugues est remercié pour son travail et chargé de négocier les termes du bail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce bail commercial.

- Projet de Centre Bourg

La commission Développement économique a procédé à la visite de différents sites (bourgs de Le Rousset et de Marizy, de Noireux et de Saint Quentin).

Au niveau de la commune déléguée de Le Rousset, il a été constaté que le Monument aux Morts est excentré mais bien mis en valeur. Les bâtiments liés à l'ancienne station essence semblent difficiles à réhabiliter.

Au bourg de Marizy, l'intérêt serait d'ouvrir l'espace autour de l'église pour créer un vrai lieu de rencontre autour d'une halle qui pourrait accueillir un marché itinérant une fois par semaine. Dans cette optique, dans un premier temps, les thuyas et le mur pourraient être supprimés.

Il s'avère également essentiel de sécuriser le carrefour de ce bourg. Monsieur Albert Despins signale avoir réfléchi à la question et indique que des ralentisseurs assez longs permettraient plus une réduction de la vitesse que des coussins berlinois.

L'Agence Technique Départementale sera saisie afin qu'un de ses techniciens étudie ce qui permettrait d'optimiser le Bourg de Marizy tant en termes de sécurité que d'aménagements.

- Contrat pour les copieurs

Suite à la consultation lancée, une seule proposition émanant de WALPI pour les copieurs des écoles et mairies a été reçue.

Monsieur le Maire est chargé de voir avec la société Le Cèdre, située à Paray le Monial. Ce groupement d'achat pourrait mettre en concurrence les fournisseurs de copieurs afin d'obtenir des tarifs compétitifs.

- Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rapporte qu'à des fins de traitement rapide de certains dossiers, une partie des attributions du Conseil Municipal peuvent lui être déléguées. Cela se traduit par une perte de certaines prérogatives du Conseil Municipal mais aussi par l'obligation faite à Monsieur le Maire d'en référer lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Parmi la trentaine de délégations possibles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour attribuer à Monsieur le Maire :

- la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »,
- la fixation des reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme,
- la possibilité d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau,
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal à concurrence de 20 000.00 euros,
- l'exercice, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, du droit de préemption.

- Questions et informations diverses.

Organisation du repas pour les aînés de la commune

En raison de la pandémie liée au Covid 19, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décidé de ne pas organiser ce repas.

L'idée d'offrir à la place un bon d'achat valable uniquement dans les commerces de la commune, (Vival, Boulangerie la Bon'Heur, Restaurants Le Montchappa et la Table d'Hortense, Monsieur Jean-Luc Gateau, traiteur), est retenue.

Messieurs Albert Despins et Alain Malbec faisant partie des potentiels attributaires indiquent leur volonté de ne pas en bénéficier.

Devis pour le bardage

Le devis pour le bardage de la scierie émanant de Prolians pour un montant de 1 652.17 euros est accepté à l'unanimité.

Acceptation de la somme de 1 270 euros au titre du FAIR 2019 de la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Le Conseil Municipal se prononce pour l'acceptation de cette somme correspondant à une aide versée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre d'une subvention versée suite à l'achat effectué en 2019 d'une faucheuse d'accotements pour 15 450.00 euros.

Renouvellement du contrat pour les cartes d'achat utilisées par les employés communaux pour faire les pleins des véhicules communaux à la station service

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour ce contrat est souscrit auprès de la Caisse d'Epargne moyennant un forfait de 20 euros par mois pour chacune de deux cartes dont dispose la Commune.

Il sera vu avec le Trésor Public si une mise à disposition de cartes d'achat moins onéreuses ne peut pas être souscrite auprès de ses services.

Monsieur le Maire signale, par ailleurs, qu'une demande est en cours afin de vérifier si les cartes GR pourraient être acceptées à la station service, permettant aux professionnels et particuliers détenteurs de cette carte, de se servir en carburant.

Divers

Une discussion s'engage sur la présence désormais avérée d'un loup dans le département. Des tirs d'effarouchement vont avoir lieu. Madame la Députée va demander une augmentation des nombres de prélèvement afin d'organiser une certaine régulation ainsi que la présence des éleveurs aux réunions organisées par la Direction Départementale des Territoires.

Madame Marie-Claire Berthier demande si un arrêté ne pourrait pas être pris afin de mentionner aux personnes s'installant sur la commune qu'elles acceptent les bruits et spécificités de la ruralité. Monsieur le Maire répond qu'un tel arrêté ne serait pas accepté par le contrôle de légalité.

Pour l'adressage, Monsieur Despins indique qu'il a pris connaissance du dossier. Il sera demandé à Monsieur Favier du Cabinet Adage s'il peut venir lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre afin de faire une présentation.

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant de Monsieur le Président de la Société de Chasse de Marizy. Cette association souhaiterait disposer d'un local de chasse en occupant une partie de l'ancienne scierie. De plus amples renseignements seront pris afin d'en connaître tous les tenants et aboutissants et voir si cela ne porte pas un quelconque préjudice aux autres associations communales.

Madame Françoise Buchillet stipule que des containers isolés tombent sur la route lorsqu'il vente, d'où de potentiels dangers pour la sécurité des automobilistes. La Communauté de Communes Le Grand Charolais sera interrogée afin de savoir si elle autorise la commune à mettre en place un dispositif empêchant le renversement des poubelles.

Madame Sylviane Bonnot signale que des incivilités au niveau des déchets se multiplient et impactent l'emploi du temps du personnel du service technique qui œuvre pour garder les points de regroupement propres. La pose de caméras permettant d'identifier les personnes à l'origine de dépôts inadéquats est décidée.

Madame Françoise Buchillet mentionne que la mise en valeur de l'ancien lavoir de Noireux, devant lequel passe le chemin de grande randonnée, pourrait s'avérer intéressante pour la mise en valeur du patrimoine rural de la commune. Considérant que cela pourrait se faire sans engager d'importantes dépenses, le Conseil Municipal donne son aval.

Considérant les risques de propagation du virus lors des locations des salles polyvalentes, le Conseil Municipal décide que ces dernières seront fermées jusqu'à nouvel ordre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 3 septembre 2020, à 20 heures 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 03.